

InfoCOUPE

Mars 2023

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire sur les parcelles 63u, 78c, 79 a, b et 81 a, b situées sur la commune de Maison-Laffitte.

Une coupe sanitaire

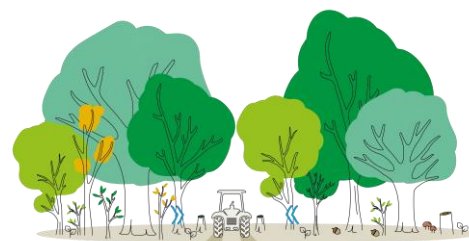


Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	63u, 78c, 79 a, b et 81 a, b
Surface	42 hectares
Volume de bois prélevé	500 m ³
Type de peuplements	Chênes et charmes
Date de début des travaux	Mars 2023
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Complétée par une coupe d'ouverture d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Détails travaux

>> La coupe sanitaire va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins et en lisière de forêt.

>> Grâce à cette coupe, les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers interne à l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Cette coupe a lieu dans le cadre de création de chemins de cloisonnements. Ces chemins ont pour fonction de canaliser le passage des engins et des bûcherons afin de protéger les sols forestiers.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 63u, 78c, 79 a, b et 81 a, b. La forêt va se régénérer naturellement ; il n'y aura pas de plantation.

- La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se développer naturellement.
- Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

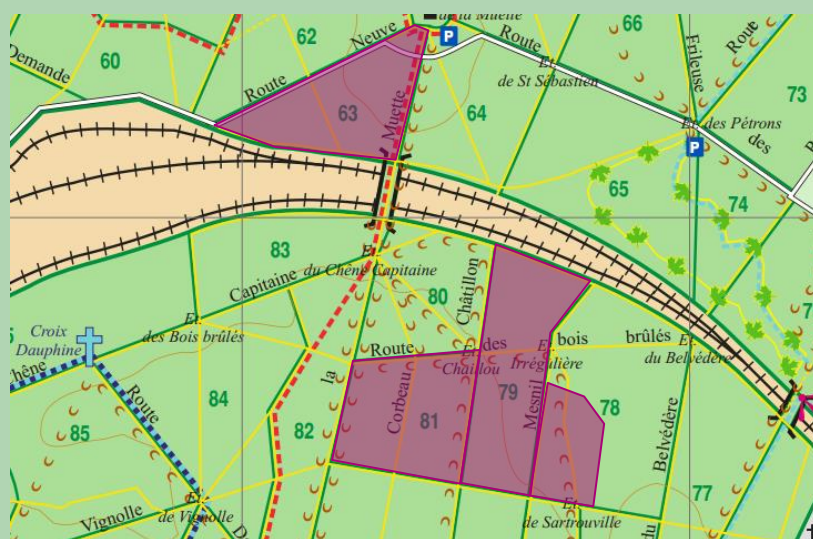
Où va le bois prélevé ?

Le bois prélevé sera valorisé en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules.

Plan de la coupe

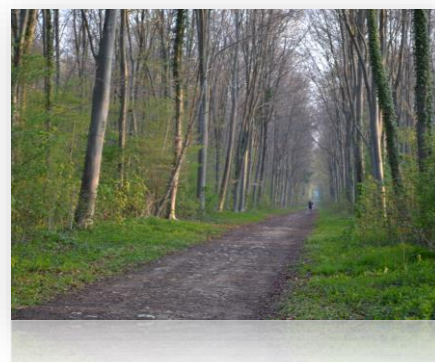


Coupe sanitaire complétée par une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr

